

de la session régulière, par faculté, 1934-35—fin.

Sous-gradués.											Gradués.			Autres.		N°	
Sylviculture.	Science ménagère.	Droit.	Médecine.	Musique.	Hygiène et soins des malades.	Pharmacie.	Œuvres sociales.	Théologie et philosophie.	Médecine vétérinaire.	Autres.	Total (sans compter les doubles emplois).	Arts et Sciences.	Théologie.	Total.	Cours préparatoires d'immatriculation.		Total.
52	42	4	838		74	188	79				5,557	351		416		55	1
								81			1,052						2
								18			393						3
											333	25		25		570	4
								41			41		14	14		33	5
								53			53		2	2	3	3	6
											649					176	7
									184		184						8
											171	2		2		90	9
											2,424	40		40		16	10
								10			10						11
											688	3		3	47	47	12
								6			144				119	119	13
											25				125	157	14
											1,495	37		55		16	15
								41			41						16
								37			37						17
								3			3						18
								6			6		1	1	9	17	19
											162						20
											20				215	220	21
											28				20	20	22
											24				29	29	23
											87				55	55	24
											36				75	75	25
											31				93	93	26
											37				72	78	27
											12				20	20	28
											31				128	128	29
											11				65	65	30
								12			1,438	75		90			31
								18			18			5			32
											80		5	5			33
											1,686	92		114	45	45	34
											169				5	5	35
								26			26	1	1				36
								16			16						37
											17						38
98	858	963	3,069	222	361	454	127	2,015	222	444	32,798 ⁶	1,373	39	1,648	20,469	24,061 ⁷	

⁶ Ne comprend pas 3,415 doubles emplois dans les cours sous-gradués des arts.

⁷ Compris dans le génie civil.

⁸ En plus de ces "Autres" étudiants à temps entier, il y en a plus de 30,000 à temps partiel, y compris les étudiants des cours abrégés, des cours du soir, des cours d'extension et extra-muraux.

Dalhousie, McGill et McMaster, ne sont pas subventionnées par les provinces, et sont financées au moyen de dons et fondations. Nous avons troisièmement les collèges dirigés par ou appartenant à des communautés religieuses, qui ne sont pas subventionnés par les provinces et dont les dotations ne suffisent souvent pas. Il y en a sur le nombre qui jouissent pour ainsi dire d'une autre forme de dotation, celle que représente le personnel enseignant, comme par exemple l'université d'Ottawa, et autres collèges catholiques dirigés par des religieux. Comme les salaires dans ces cas sont nominaux, les dépenses par élève sont relativement peu élevées. L'autre branche du troisième groupe, composé principalement des collèges protestants des arts et de théologie, dépend dans une grande mesure de contributions fournies par les églises lorsque leurs dotations sont inadéquates.